

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 87- 21 du 6 Février 1987

chargeant le Camarade Didier DASSI, Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques, de l'intérim du Camarade Nathanaël MENSAH, Ministre du Travail et des Affaires Sociales pour compter du 26 Janvier 1987.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- W l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- W le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- W le décret N° 87-13 du 27 Janvier 1987 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République,

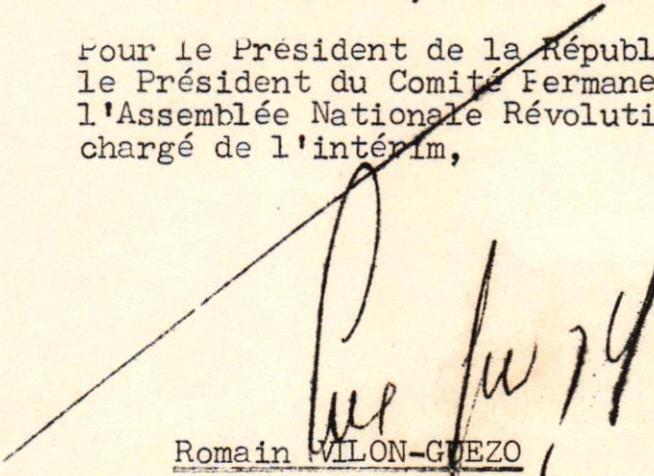
DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 26 Janvier 1987, le Camarade Didier DASSI, Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques, est chargé de l'intérim du Ministre du Travail et des Affaires Sociales pendant l'absence du Camarade Nathanaël MENSAH.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 6 Février 1987

Pour le Président de la République,
le Président du Comité Permanent de
l'Assemblée Nationale Révolutionnaire,
chargé de l'intérim,


Romain VILON-GUEZO

Ampliations : PR 6 SA/CC 2 ANR 4 SPD 2 SGCEN 4 PPC 2 CPC 6 MTAS-MJIEPS
6 AUTRES MINISTRES 1 DPE-DLC-TNSAE 6 ONEPI-GCONB-DCCT 6 IGE 4 BN-DAN
4 UNB-FASJEP 4 PREFETS 6 JORPB 1.-